

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 11*

Séance du 30 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit

Et le trente novembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 23/11/2018

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Elodie ALINAT, Laurent BERNAT, Adeline BOUDOU-THERON, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET,

Absent(s) (es) excusé(s) (es) : Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Sandrine FAVRE et Naudy ROUX

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

Objet de la délibération n° 30-2018

Rapport de la CLECT 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport définitif de la CLECT suite à la réunion du 19 septembre 2018,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée à l'article L. 5211-5 du CGCT,

Considérant le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération,

Considérant que la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier ne respecte pas les engagements pris par la Communauté de Communes du Rougier de Camarès envers la commune de Montlaur concernant la compensation financière d'un agent à temps non complet (28 heures),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE DESAPPROUVER** le rapport de la CLECT en date du 19 septembre 2018 tel que présenté en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

